

CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 9 Novembre 2020

Présents : Mesdames ETIEVANT HUARD Christiane - TAIN Monique et VERDEL Géraldine et Messieurs BILLET Jérôme, CHOULOT Alain, DECHAUME José, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique , PROST Michel et VINCENT Jérôme

Excusée : Mme SEIBEL Marie-Thérèse (Procuration MICHELET Dominique)

Secrétaire de séance : Mr VINCENT Jérôme

Validation du compte rendu du 5 octobre 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2020 est validé à l'unanimité.

D.S.T. Relance (Dotation de solidarité des Territoires)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des travaux prévus :

Petit patrimoine : Travaux comprenant la remise en état de la fontaine située Rue Lamartine avec la réfection du pavage et la protection de l'édifice par des bornes. Le devis de l'entreprise TLM s'élève à 3 841.25 € et 647.04 € ht pour les bornes.

Canalisations d'eau potable :

- *hameau de bougeon* :
suite à des fuites, des travaux sont nécessaires ceci pour un montant de 9 850.50€ ht
Devis transmis par la société BENETRUY.
- *zone des Vignes blanche* :
renforcement suite à une future construction pour un montant de 5 690 € ht.
Devis transmis par la société BENETRUY.

Pour ces dossiers, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la DST relance.

Association Foncière de Saint-Lothain

Le Maire explique la composition des membres du bureau de l'Association Foncière :

- 4 membres professionnels sont nommés par la chambre agriculture,
- 4 membres propriétaires payant la redevance (minimum surface détenue de 2 ha) sont nommés par le conseil municipal.

Pour la partie commune, le conseil municipal nomme à l'unanimité des voix :

- Didier GRAPPE
- Eric JULIEN
- Guy REGARD
- Bruno RICHARD

Le Représentant du conseil municipal sera José DECHAUME

Décisions modificatives (budget commune et budget eau)

Budget communal :

Après connaissance du FPIC notre redevance sera de 1 400 €.

Le conseil municipal valide la décision modificative sur le budget communal ainsi rédigée :

Article 615231 voirie	- 1 400.00 €
Article 739223 FPIC	+ 1 400.00 €

Budget eau :

Les créances irrécouvrables sont supérieures aux prévisions qui étaient de 1 000 €.

Le conseil municipal valide la décision modificative sur le budget eau ainsi rédigée :

Article 61523 travaux d'eau	- 1 500.00 €
Article 6541 créances irrécouvrables	+ 1 500.00 €

Assurance dommages ouvrage

Concernant la rénovation du bâtiment communal abritant l'école, nous avons le choix entre deux types d'assurance une DO (dommages ouvrage simple) et une TRC (tout risque chantier). Une commission a été désignée pour étudier les offres et faire un choix.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour valider l'offre qui sera retenue à l'issue de la commission.

Rapport annuel du SYDOM

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel du SYDOM.

Convention du RPI

Le Maire propose une modification de la convention du RPI :

Sur refus de la commune de résidence de l'élève, de participer aux frais de scolarité, il est proposé une prise en charge financière à hauteur de 20 % par les communes du RPI (St-Lothain ; Passenans ; Miéry ; Darbonnay et Saint-Lamain)

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant de cette modification et charge le Maire de la régularisation administrative en temps que Président du RPI.

Employés communaux et œuvres sociales

- primes annuelles : Le conseil municipal valide le tableau d'attribution de primes annuelle d'un montant total de 888 € à répartir sur les cinq agents communaux. Le Maire se charge de la répartition.
- œuvres sociales : Après concertation avec les agents, il a été décidé de changer d'organisme d'œuvres sociales. La mise en place de chèques cadeaux pour les salariés a été retenue. Une clef de répartition sera étudiée au moment de la distribution.

Informations et questions diverses

Devis sonnette école

Le devis de l'entreprise ELEC CONFORME est validé pour 250 € HT pour l'installation d'une sonnette école et périscolaire.

Programme isolation communes (SIDECE)

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est inscrite pour un appel d'offres regroupé concernant l'isolation des combes (économies) Cette inscription n'engage pas pour l'instant la commune. Le conseil sera amené à prendre une délibération s'il décide de poursuivre dans ce projet, cette isolation pourrait concerner l'isolation des logements jouxtant l'église.

La Cure

La réunion du 14 novembre 2020 est annulée suite au confinement lié au covid-19. Un registre sera mis à la disposition des habitants, à l'agence postale ceci pour noter leurs observations. La population dont la mairie possède l'adresse mail sera informée. Une information sera également diffusée sur le site de la commune (<http://saint-lothain.e-monsite.com>) et le compte Facebook. Les réponses sont à donner jusqu'au 30 Novembre 2020.

Point sinistre Ecole

Les adjoints ont assisté à une réunion d'expertise le 3 Novembre 2020. Concernant l'évolution des dégradations du plafond de la cantine suite aux problèmes d'infiltration du toit. (dossier en cours) Un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise CORDELIER celui-ci prévoit le remplacement de 80 plaques de plafond, il indique également le coût des éventuelles plaques à changer d'ici la réalisation du chantier. Ces devis doivent être validés par l'économiste des experts, nous sommes donc en attente du nouveau protocole.

Bulletin Municipal, Lettre information

Mme Christiane ETIEVANT propose de mettre en place un bulletin municipal ou lettre d'information pour la population. Un groupe de travail se réunira pour sa conception.

arbres menaçants

Il nous a été signalées des chutes d'arbres le long de la RN 83. Un rendez-vous avec l'ONF sera pris afin de se rendre sur place.

Prochain Conseil Municipal : lundi 07/12/2020

Le conseil est levé à 21 h 30

